

**Délibération du 06 Mai 2022**

délibération **N° 2022-28 C**

objet **Autorisation de lancer une consultation pour les prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice pour les besoins de Savoie Déchets»**

- Date de convocation : le 29 avril 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni le 06 mai 2022 à 14 h 30 salle du service des Eaux de Grand Chambéry et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 16, Nombre de votants : 24**

**- Etaient présents : 16**

| Collectivité représentée                                                                          | NOM Prénom              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Communauté d'Agglomération Arlysère                                                               | DAL BIANCO Serge        |
|                                                                                                   | RAUCAZ Christian        |
|                                                                                                   | VIGUET-CARRIN Françoise |
| Communauté d'Agglomération Grand Chambéry                                                         | BENEVISE Marie          |
|                                                                                                   | BOIX-NEVEU Arthur       |
| Communauté d'Agglomération Grand Lac                                                              | DRIVET Jean-Marc        |
|                                                                                                   | GRANGE Yves             |
| Communauté de Communes Cœur de Chartreuse                                                         | BLANQUET Denis          |
| Communauté de Communes de Haute Tarentaise                                                        | FRAISSARD Jean-Claude   |
| Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette                                                      | VEUILLET Christophe     |
| Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche                                                 | BRUNIER Thierry         |
| Communauté de Communes des Versants d'Aime                                                        | HANRARD Bernard         |
| Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) | CECILLE Joël            |
|                                                                                                   | CHEMIN François         |
|                                                                                                   | SIMON Christian         |
|                                                                                                   | VARESANO José           |

**Délégués présents en visio : 4**

VAN STRAATEN Nicolas ; GIRARD Marc ; SPIGARELLI Lucien ; BADIN Benoît (suppléant de BARBIER Marie-Claire)

**Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4**

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

DANIS Georges donne pouvoir de vote à HANRARD Bernard

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

**Délégués excusés : 4**

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SARTORI Walter ; GRILLAUD Laurent ; ROUGEAUX Jean-Pierre

**Délégués absents : 11**

THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian ; SANDFORD Erica

## **Délibération du 06 Mai 2022**

délibération

**N°2022-28 C**

objet

**Autorisation de lancer une consultation pour les prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice pour les besoins de Savoie Déchets»**

Madame Marie BENEVISE, Présidente, rappelle que dans le cadre de leurs activités, les services de Savoie Déchets sont amenés à consulter des prestataires de services de conseil juridique, dans divers domaines.

Ces besoins en prestations juridiques sont liés à des circonstances multiples et nécessitent un délai de réaction rapide. Les prestations réalisées peuvent ainsi prendre la forme :

- Soit de simples avis ;
- Soit de consultations sommaires ;
- Soit de consultations approfondies ;
- Soit d'une assistance et une représentation en justice.

Il est donc proposé de lancer une consultation à procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique. Il s'agira d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commandes conclu pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de sa date de notification, et pour un montant maximum de 120 000 € (tous lots confondus).

L'accord-cadre sera divisé en 4 lots comme suit :

- ✓ Lot 1 : Droit public général  
*Droit de la commande publique et des contrats publics, Droit administratif général (institutions, fonction publique...), Droit de l'urbanisme et foncier*  
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 45 000 € HT
- ✓ Lot 2 : Droit social (*Droit du travail, contrats de droit privé...*)  
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 45 000 € HT
- ✓ Lot 3 : Droit de l'environnement  
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 15 000 € HT
- ✓ Lot 4 : Assistance contentieuse / Représentation juridique  
Sans montant minimum et avec un montant maximum de : 15 000 € HT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

**Vu** les statuts de Savoie Déchets ;

**Vu** la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** le lancement d'une consultation à procédure adaptée pour les prestations de conseil, d'assistance juridique et de représentation en justice.

**Article 2 : autorise** la Présidente, ou son représentant, à signer les accords-cadres à bons de commandes et tous documents y afférent.

La Présidente,  
Marie BENEVISE

